

**Genre et Revenu : analyse et  
développement d'indicateurs  
BGIA  
(Belgian Gender and Income Analysis)**

**Synthèse**

**Danièle Meulders et Síle O'Dorchai**

Université Libre de Bruxelles  
Département d'Economie Appliquée (DULBEA)

**Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**

**Direction générale des Statistiques et de l'Information Economique**

**Programme "AGORA" de la Politique scientifique fédérale**

**N° du contrat : AG/11/144**

**Acronyme : BGIA**

**Projet : Genre et Revenu : analyse et développement d'indicateurs – BGIA (Belgian Gender and Income Analysis)**

Le projet « Genre et revenu : analyse et développement d'indicateurs - Belgian Gender and Income Analysis (BGIA) » est un projet regroupant la Politique scientifique fédérale, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la Direction générale des Statistiques et de l'Information Economique ainsi que le Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA). L'objectif de ce projet était d'analyser les données relatives aux revenus des femmes et des hommes dans les différentes bases de données disponibles en Belgique, de mesurer les inégalités entre les revenus individuels des hommes et des femmes, de procéder à une étude statistique et économétrique de ces écarts de revenus, de proposer des indicateurs qui devraient faire l'objet d'un suivi, d'étudier aussi les revenus individuels des partenaires au sein des couples et d'analyser les effets d'une rupture sur les revenus individuels.

### *Les revenus et la pauvreté des individus*

Dans le cadre de ce projet, nous nous sommes attachés dans un premier temps à calculer les revenus individuels des femmes et des hommes en Belgique et nous avons proposé le calcul de différents indicateurs permettant de mesurer les écarts de revenus entre hommes et femmes et le risque de pauvreté individuel auquel ils font face. Cette analyse se base sur l'élaboration d'une méthodologie propre et le développement d'indicateurs spécifiques.

L'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers... et cela quel que soit leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Nous nous démarquons ainsi radicalement des approches traditionnelles de la pauvreté et des revenus qui considèrent le ménage comme unité d'analyse et de partage. Car si il existe beaucoup d'études qui traitent des écarts salariaux de genre mesurés au niveau individuel, peu d'études s'intéressent aux écarts entre les revenus individuels totaux bruts ou nets des femmes et des hommes. Ceci est en partie dû à l'absence de données statistiques de qualité sur plusieurs composantes des revenus individuels : beaucoup de bases de données sont encore construites au départ des ménages pour lesquels des données agrégées sont collectées en ce qui concerne différentes composantes du revenu et des dépenses.

Le taux de pauvreté est traditionnellement estimé en faisant l'hypothèse forte d'une mise en commun et d'un partage intégral de tous les revenus entre les membres d'un ménage et cela quel que soit leur apport propre. Selon cette approche une personne est pauvre si elle appartient à un ménage pauvre, quels que soient ses revenus personnels.

On peut se poser la question de la validité de cette hypothèse héritée de l'approche néo-classique où le ménage était considéré comme une boîte noire se comportant comme «un seul homme» maximisant en altruiste l'utilité homogène du ménage.

Ce qui est inquiétant est que cette hypothèse centrale de partage intégral des ressources des ménages n'est ni discutée, ni présentée comme une hypothèse forte par les auteurs des études sur la pauvreté. Ils présentent leurs résultats comme si ils étaient universels sans indiquer à quel point ils sont sensibles à cette hypothèse de départ.

Si dans le cadre de larges comparaisons internationales, aveugles à la problématique du genre, cette hypothèse permet malgré tout de comparer la situation de ménages de différents pays, dès qu'il s'agit d'analyser les caractéristiques individuelles susceptibles d'induire la pauvreté, la validité des résultats doit être remise en cause car on peut supposer qu'il existe une corrélation forte entre différentes caractéristiques individuelles et le type de ménage auquel on appartient et donc interpréter les résultats de risque de pauvreté calculés en faisant l'hypothèse de mise en commun et de partage selon les caractéristiques individuelles mène à des interprétations fausses du fait de la forte corrélation entre caractéristiques et type de ménage. L'analyse du taux de risque de pauvreté des ménages ne permet pas de mesurer la précarité des individus en cas de dissolution du ménage.

Comme le soulignent Cantillon et Nolan (2001): *“A major objection that feminist economics raises to traditional neoclassical theory is that it neglects what goes on within families.”*.....*“Conventional methods analyzing poverty and income inequality take the household as the income recipient unit, and assume resources are shared so that each individual in a given household has the same standard of living. If different individuals within the household are likely to experience different levels of well-being, this could have major implications for our understanding of poverty and for the way anti-poverty policies are framed... In particular, conventional practice could lead to the extent and nature of gender differences in the experience of poverty being understated, and to the capacity of policy to improve living standards being seriously impaired.”*

De nombreux économistes ont montré que la pauvreté des femmes était sous-estimée si on fait l'hypothèse que les revenus sont partagés également entre les membres des ménages (Folbre 1986, Kabeer 1994, Woolley et Marshall 1994, Nelson 1996). Le ménage serait en quelque sorte le cache sexe de la pauvreté.

La question qu'il faut se poser est celle de la distribution des ressources entre les membres du ménage et quels sont les risques de pauvreté encourus par chacun des membres séparément. Différentes études ont tenté d'approcher le mode de gestion des ressources et des dépenses au sein des ménages, s'intéressant aux relations de pouvoir entre partenaires, au mode de prise de décision, et au système de taxation et de transfert (Pahl 1980, 1983, 1989, Vogler 1989, Vogler et Pahl 1993, 1994, Woolley et Marshall 1994). D'autres ont tenté d'identifier les règles de partage par la ventilation des dépenses du ménage selon les biens ou services procurés (Browning, Bourguignon, Chiappori et Lechene 1994). D'autres encore ont quantifié le degré de partage des revenus au sein des ménages et sa sensibilité par rapport à des modifications dans le système de taxation et de transfert (Lundberg, Pollak and Wales 1997).

Dans le cadre du projet BGIA une méthodologie nouvelle a été développée afin d'analyser la pauvreté au niveau individuel plutôt qu'au niveau du ménage: les ressources à chaque individu, peu importe les caractéristiques du ménage dans lequel il se trouve. Cette méthode permet d'approcher la situation qui caractériserait les individus en cas de dissolution du ménage. L'hypothèse d'absence de partage des revenus individuels n'est pas plus extrême que celle qui suppose un partage total des ressources.

Les autres tentatives visant à individualiser les mesures de la pauvreté se sont concentrées uniquement sur les individus vivant seuls ou bien elles n'ont considéré que les revenus individuels, laissant de côté les revenus globalisés au niveau du ménage (Daly et Rake 2002).

L'analyse des écarts de revenus individuels entre femmes et hommes pour la Belgique met en évidence les inégalités fortes qui caractérisent la distribution des revenus entre femmes et hommes: en moyenne, le revenu individuel net des femmes est inférieur de 38% à celui des hommes en 2006. Toutes les composantes des revenus ramenées au nombre de bénéficiaires sont inférieures pour les femmes :

- Les revenus du travail sont en moyenne inférieurs de 28% et l'analyse des composantes montre que l'écart observé au niveau du salaire de base est accru par les différentes formes de salaires indirects.
- Les transferts de l'Etat ne corrigent en rien les inégalités puisqu'en moyenne ils sont de 25% inférieurs pour les femmes, -34% pour les pensions, -31% pour le chômage, inégalités engendrées par la non-individualisation des droits, les carrières discontinues et à temps partiel des femmes.

L'analyse des revenus individuels nets par décile complète ce tableau :

- Les femmes sont 83% des personnes qui composent le premier décile, elles ne sont plus que 23% dans le dixième décile.
- L'effet de l'âge est très différent selon le sexe. Si les hommes de 35 à 65 ans se retrouvent principalement dans les derniers déciles, les femmes du même groupe d'âge à l'inverse se retrouvent surtout dans les premiers déciles. La situation est particulièrement problématique pour les femmes les plus âgées. Quelle que soit leur activité, les femmes se retrouvent toujours comparativement aux hommes dans les déciles les plus bas même si elles travaillent à temps plein.
- Enfin, le niveau d'éducation n'opère pas de la même manière pour les deux sexes. Le fait de n'avoir qu'un niveau faible ou moyen d'éducation expose les femmes plus que les hommes aux faibles revenus.

La décomposition du coefficient de Gini montre que 53% des inégalités de revenu au sein de la population totale sont imputables aux différences entre les hommes et les femmes en 2006. Les trois cinquièmes des ces inégalités de sexe sont dus à des revenus nets annuels masculins supérieurs aux revenus nets féminins. Les deux indicateurs d'inégalité qui découlent de cette décomposition, à savoir celui qui mesure la distance entre les distributions de revenu des femmes et des hommes (distance économique relative variant entre 0 quand les distributions sont identiques et 1 quand elles ne se chevauchent pas) et celui qui représente le rapport entre la zone d'intersection entre les deux distributions (la part des inégalités entre le groupe des femmes et celui des hommes qui est due au chevauchement de leurs distributions respectives qui fait que les femmes dans le haut de leur distribution ont un revenu supérieur à celui des hommes dans le bas de leur distribution) et le total des inégalités intergroupes, indiquent tous les deux une forte

inégalité. La distance économique relative vaut 0.605 en Belgique ce qui montre qu'il existe un écart relativement élevé entre les distributions de revenu des femmes et des hommes. Le deuxième indicateur qui évolue dans le sens inverse de la distance économique relative est égal à 0.395. Les deux indicateurs s'améliorent légèrement en 2007, avec respectivement 0.586 et 0.414.

La décomposition des écarts de revenus par la méthode d'Oaxaca-Blinder (1973) permet de mesurer l'effet des différences de caractéristiques sur les écarts de revenus entre femmes et hommes, cet effet « explique » 32% des écarts de revenus. L'effet prix qui est traditionnellement imputé soit à des différences dans les rendements de caractéristiques identiques ou à des caractéristiques non-observées s'élève à 68%. En ne considérant que les travailleurs, la partie expliquée augmente pour atteindre 43%. La partie « non expliquée » représente toujours plus de la moitié de l'écart de revenu observé (57%). Ce résultat est conforme à la décomposition de l'écart salarial en Belgique. La plupart des études sur l'écart de salaire trouvent que la partie inexpliquée par les différences de caractéristiques observables représente plus de la moitié de l'écart salarial brut (54% dans le rapport 2009 sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique édité par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ; 72% dans l'analyse d'O'Dorchain (2008)). Que ce soit au niveau de leur revenu total ou au niveau de leur salaire, l'écart entre les femmes et des hommes ne peut être attribué aux différences dans leurs caractéristiques que pour une part inférieure à 50%, il reste donc une part supérieure à 50% qui pourrait représenter de la discrimination pure à l'égard des femmes.

### *La pauvreté individuelle ou la dépendance financière*

Nous avons aussi revisité l'approche traditionnelle de la pauvreté : le taux de risque de pauvreté européen est défini comme le pourcentage de personnes appartenant à des **ménages** dont le revenu équivalent adulte disponible est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national. Ce taux de risque de pauvreté fait donc l'hypothèse forte d'une mise en commun et d'un partage intégral des revenus entre les membres d'un ménage. Au départ de cette définition et des revenus individuels que nous avons calculé, nous avons défini la notion de « **dépendance financière** » : les personnes en situation de dépendance financière étant celles dont le **revenu net individuel** est inférieur à 60% du revenu médian individuel. La notion de dépendance financière représente en fait le risque de pauvreté encouru par une personne si elle doit faire face à ses besoins avec ses revenus propres sans l'aide d'autres personnes. Nous faisons l'hypothèse que les individus ne sont protégés du risque de pauvreté que par les revenus dont ils disposent personnellement. La différence essentielle avec le taux de pauvreté européen est que nous ne considérons pas le ménage comme unité de partage, nous considérons séparément chaque individu quel que soit le ménage auquel il appartient et nous prenons en compte le revenu individuel de chaque personne.

Le taux de dépendance financière indique que 36% des femmes et 11% des hommes en Belgique ont un revenu individuel inférieur au seuil de 60% du revenu médian individuel.

- Les femmes ont trois fois plus de risque que les hommes de se trouver en situation de dépendance financière.

- Le revenu des femmes en situation de dépendance financière est plus écarté du seuil de dépendance que celui des hommes, on en conclut donc que les femmes en situation de dépendance financière sont dans une situation plus difficile que les hommes.
- L'intensité de la dépendance est cinq fois supérieure pour les femmes.
- Sans intervention de l'Etat le risque de pauvreté individuel serait de 46%, l'effet conjugué des taxes et des transferts réduit ce taux à 24%. Pour les femmes le taux passe de 55 à 36%, pour les hommes de 37 à 11%, l'effet est donc plus important pour les hommes en termes absolus et relatifs, l'intervention redistributive de l'Etat profite plus aux hommes qu'aux femmes.

Le calcul du risque de pauvreté au niveau individuel a deux effets : d'une part le pourcentage de personnes à risque est plus élevé quand on rejette l'hypothèse de partage au sein du ménage, d'autre part le risque encouru par les femmes est nettement plus élevé si le calcul se fait pour les individus. Le taux de risque de pauvreté des femmes est de 36% lorsque le calcul est fait sur base des revenus individuels, il n'est plus que de 16% quand, comme dans les calculs européens, le calcul se fait au niveau des ménages. Le rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes est de 3.16 dans le calcul BGIA, il n'est que de 1.23 dans le calcul européen.

Le taux de dépendance financière ou le taux de risque de pauvreté individuel est supérieur de 10 points par rapport au taux de risque de pauvreté européen. Le taux de risque de pauvreté européen est supérieur pour les hommes (+2%) mais il est surtout nettement plus faible pour les femmes (-20%). Ceci illustre parfaitement l'effet des hypothèses choisies : le taux européen sous-estime les risques encourus par les femmes, cette conclusion corrobore les constatations de Daly et Rake (2002) selon lesquelles l'hypothèse de partage égalitaire des revenus au sein des ménages minimise la situation de pauvreté des femmes.

L'estimation d'un modèle Probit permet de mettre en évidence les variables qui déterminent la dépendance financière. Ce modèle permet de calculer les effets nets de caractéristiques telles que le statut d'activité, l'âge, l'éducation, les modes de vie, la nationalité, toutes choses égales par ailleurs.

Toutes autres choses étant égales, c'est-à-dire pour des personnes ayant le même statut par rapport à l'activité, appartenant au même groupe d'âge, ayant le même niveau d'éducation, faisant partie d'un ménage du même type, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 18.5%. Par contre, si l'on compare les hommes et les femmes sans contrôler pour les autres variables explicatives, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 24.8%.

- Le **statut d'activité** reste la caractéristique qui influence le plus le taux de dépendance financière. On constate que travailler à temps plein est le meilleur moyen d'éviter la dépendance financière. Le fait de travailler à temps partiel augmente la probabilité de dépendance de 13,5 points de pourcentages pour les femmes et de 12,8 pour les hommes (toutes autres

choses égales par ailleurs). Tant pour les femmes que pour les hommes c'est l'inactivité qui est associée à la plus forte dépendance financière. L'effet du chômage et de la retraite est beaucoup plus marqué pour les femmes que pour les hommes dont les caractéristiques sont équivalentes, c'est à ce niveau que se marquent les effets de la non-individualisation des droits sociaux et des carrières discontinues et à temps partiel.

- Les effets marginaux de **l'âge** sont gommés par le contrôle pour les autres caractéristiques.
- Toutes autres caractéristiques égales par ailleurs, avoir un faible niveau d'**éducation** entraîne pour les femmes une hausse significative des risques de dépendance financière. Le revenu des femmes est beaucoup plus sensible au niveau d'éducation qui influence aussi leur taux d'activité.
- Enfin, l'analyse de la **nationalité** des individus interpelle : être ressortissant d'un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne augmente la probabilité de dépendance de 11,1 points de pourcentages pour les hommes et de 39,6 points de pourcentages pour les femmes.

Cette analyse du SILC-belge 2006 atteste des inégalités fortes qui existent en Belgique entre les femmes et les hommes. Quels que soient les revenus considérés, les femmes qui en bénéficient, disposent de revenus inférieurs aux hommes : c'est vrai pour les revenus du travail et pour les transferts de l'Etat. Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes ne s'expliquent qu'à concurrence de 31% par des différences entre les caractéristiques observées. Les femmes encourent donc un risque de pauvreté individuel nettement supérieur à celui des hommes quelles que soient leurs caractéristiques. On constate aussi à quel point l'hypothèse d'une mise en commun et d'un partage intégral des ressources entre les personnes d'un ménage, masque les risques de pauvreté ou de dépendance financière courus par les femmes.

### ***Proposition de nouveaux indicateurs d'inégalité et de pauvreté***

Dans l'étude, nous proposons de résumer les inégalités entre femmes et hommes en termes de revenus et de pauvreté par une série d'indicateurs qui sont présentés au tableau 1.

La première série d'indicateurs d'inégalité de revenu comprend les rapports entre les revenus moyens des femmes et des hommes. En ce qui concerne les revenus bruts et nets, il s'agit des revenus moyens de l'ensemble de la population tandis que pour les revenus provenant de l'activité économique et les transferts de l'Etat et leurs composantes, les revenus moyens sont calculés par bénéficiaire.

Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et dans le dernier décile est calculé en divisant le pourcentage de femmes dans le premier décile par le pourcentage de femmes dans le dernier décile, les déciles étant calculés sur base des revenus individuels nets des individus composant la population totale.

Les indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini sont calculés sur base des revenus individuels nets.

Dans les indicateurs d'inégalité de risque de dépendance financière ou de pauvreté individuelle, nous présentons d'abord les taux de dépendance financière ou de risque de pauvreté individuels qui sont calculés sur base des revenus individuels nets des femmes et des hommes.

Le rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes synthétise la différence de risque auquel sont confrontés les femmes et les hommes : les femmes ont une probabilité plus de trois fois plus élevée que les hommes d'être en situation de dépendance financière. Cet indicateur se rapproche du « gender poverty gap » développé par Casper *et al.* (1994) qui définissent la différence de pauvreté entre hommes et femmes comme le rapport entre le pourcentage de femmes pauvres et le pourcentage d'hommes pauvres.

L'écart médian relatif représente la différence entre le revenu individuel médian des personnes se situant en dessous du seuil de dépendance et le seuil de dépendance, exprimé en pourcentage du seuil de dépendance. Cet indicateur a été proposé par Atkinson *et al.* (2002). Le rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes permet de mesurer l'ampleur de leur dépendance financière respective.

Enfin, le dernier indicateur est le rapport entre l'intensité du risque de dépendance des femmes et des hommes. L'intensité du risque de dépendance est le produit de deux composantes: le taux de dépendance et l'écart médian relatif. Cet indicateur combine donc le nombre d'individus sous le seuil de dépendance en fonction de leur sexe ainsi que la gravité de cette dépendance au sein des individus en situation de dépendance.

**Tableau 1. Indicateurs proposés**

	SILC-Belgique 2006	SILC-Belgique 2007
<b>Indicateurs d'inégalité de revenu</b>		
<b>Les rapports entre les revenus moyens des femmes et des hommes</b>		
<b>Revenu brut</b>	0.55	0.56
<b>Revenu net</b>	0.62	0.63
<b>Revenu provenant de l'activité économique</b>	0.72	0.71
Dont: Revenus des salariés	0.72	0.70
Dont: Salaire	0.74	0.73
Primes	0.58	0.58
Dont : Pécule de vacances	0.61	0.61
Prime de fin d'année	0.68	0.66
Treizième mois	0.70	0.72
Revenus de l'activité indépendante	0.67	0.68
<b>Transferts de l'État</b>	0.75	0.77
Dont: Pensions	0.66	0.70
Chômage	0.68	0.71
Dont : Allocation de chômage	0.89	0.88
Indemnités d'invalidité	0.83	0.87
<b>Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile</b>	3.6	3.6
<b>Indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini</b>		
<b>Distance économique relative</b>	0.605	0.586
<b>Rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes</b>	0.393	0.414
<b>Indicateurs d'inégalité de risque de dépendance financière ou de pauvreté individuelle</b>		
<b>Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel</b>		
Total	24%	23%
Femmes	36%	34%
Hommes	11%	11%
<b>Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes</b>	3.3	3.1
<b>Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes</b>	1.7	1.6
<b>Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes</b>	5.6	5

Source: SILC 2006+2007, calculs propres

### *Comparaison européenne*

Les mêmes estimations ont été réalisées pour différents pays européens. Dans les neuf pays étudiés, les revenus individuels nets des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, l'écart varie de -45% au Luxembourg à - 20% en Suède.

La Suède (-20%), la Pologne (-25%) et la France (-30%) présentent les écarts les plus faibles, le Luxembourg (-45%) et l'Irlande (-41%) se trouvent à l'autre extrémité. Etant donné que la France et particulièrement la Suède présentent des écarts salariaux de genre qui sont parmi les plus élevés en Europe, l'inégalité plus faible entre les revenus nets s'explique par le système des transferts publics. C'est également le cas de la Pologne. Des chiffres récemment publiés par Eurostat (Wolff 2009) montrent que la réduction en

pourcentage du taux de risque de pauvreté engendrée par les transferts de l'Etat est très élevée dans des pays comme la Suède et la France, environ de 62% et de 50% respectivement. En Pologne, l'écart salarial de genre est relativement faible et les transferts de l'Etat réduisent le taux de risque de pauvreté de 37% environ.

Dans les neuf pays étudiés, le taux de risque de dépendance financière des femmes est supérieur à celui des hommes. La différence est particulièrement marquée au Luxembourg et en Espagne (34 points de pourcentage) alors qu'elle est plus faible en Pologne et en Suède (7 points de pourcentage). En termes absolus, le taux de dépendance financière des hommes varie de 9% au Luxembourg à 21% en Pologne alors que celui des femmes varie de 20% en Suède à 49% en Espagne.

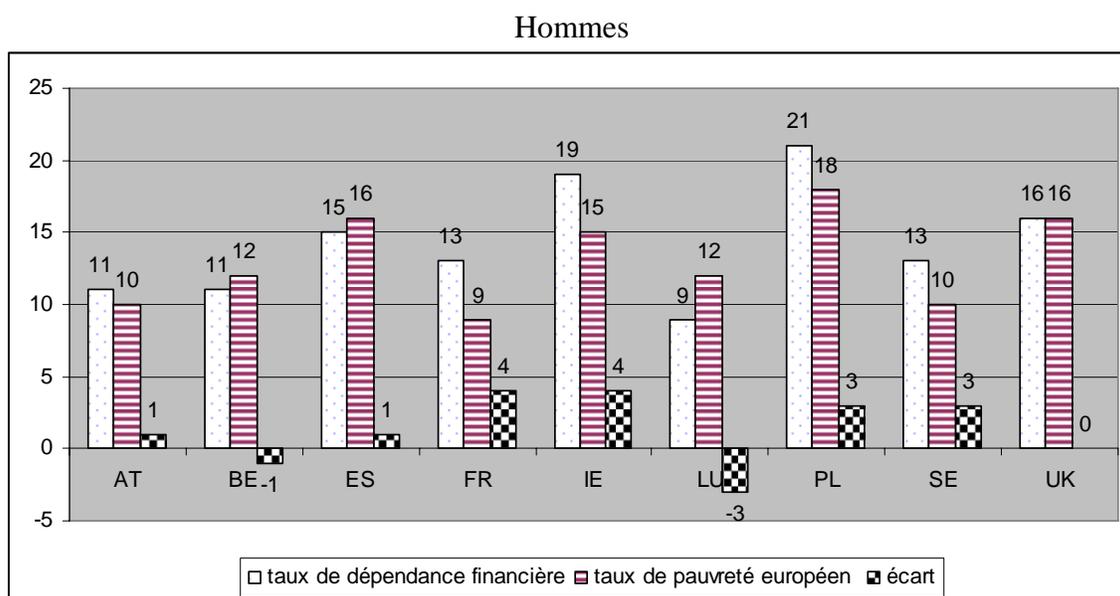
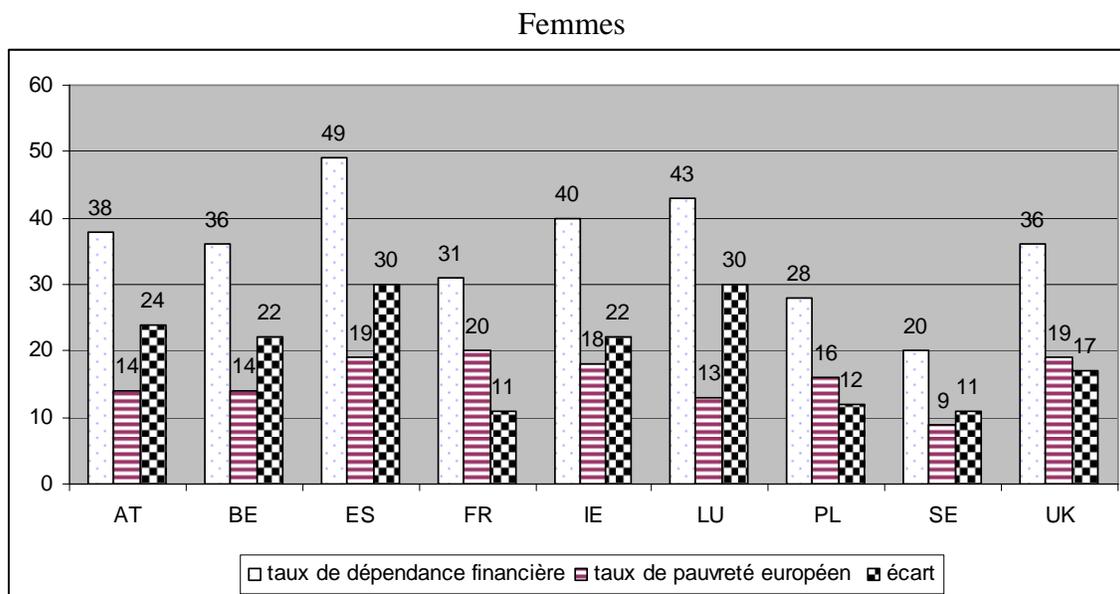
**Tableau 2 : Inégalité entre les revenus nets et dépendance financière des femmes et des hommes dans 9 pays européens**

	AT	BE	ES	FR	IE	LU	PL	SE
<b>Rapport entre les revenus individuels nets des femmes et des hommes</b>	<b>0.61</b>	<b>0.62</b>	<b>0.63</b>	<b>0.70</b>	<b>0.59</b>	<b>0.55</b>	<b>0.75</b>	<b>0.80</b>
<b>Rapport le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile</b>	<b>3.4</b>	<b>3.5</b>	<b>3.2</b>	<b>2.5</b>	<b>3.5</b>	<b>3.8</b>	<b>1.7</b>	<b>2.3</b>
<b>Taux de dépendance financière</b>								
Femmes	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>49</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>28</b>	<b>20</b>
Hommes	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>13</b>
<b>Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes</b>	<b>3.4</b>	<b>3.2</b>	<b>3.4</b>	<b>2.3</b>	<b>2.1</b>	<b>4.9</b>	<b>1.4</b>	<b>1.4</b>
<b>Rapport entre les écarts médians relatifs F/H</b>	<b>1.4</b>	<b>1.8</b>	<b>1.6</b>	<b>1.3</b>	<b>2.3</b>	<b>2.0</b>	<b>1.1</b>	<b>0.8</b>
<b>Rapport entre les intensités de dépendance F/H</b>	<b>4.7</b>	<b>5.8</b>	<b>5.3</b>	<b>3.0</b>	<b>5.0</b>	<b>10.1</b>	<b>1.5</b>	<b>1.1</b>

Le graphique 1 compare, pour les femmes et pour les hommes, les taux de dépendance financière et les taux de risque de pauvreté européens. Il permet ainsi de faire la comparaison entre le taux de dépendance financière calculé selon l'hypothèse d'absence de partage des ressources individuelles au sein du ménage et le taux de risque de pauvreté qui se base sur un revenu équivalent pour tous les membres du ménage.

En ce qui concerne les femmes, les différences sont très importantes, le taux de dépendance financière est beaucoup plus élevé que le taux de risque de pauvreté. A l'opposé, le taux de dépendance financière des hommes est relativement proche de leur taux de risque de pauvreté.

**Graphique 1: Comparaison des taux de dépendance financière et des taux de risque de pauvreté européen**



Source : EU-SILC 2006

Dans tous les pays étudiés, sauf en Pologne et au Royaume-Uni, le taux de dépendance financière des femmes est au moins deux fois plus élevé que leur taux de risque de pauvreté. Ceci indique que de nombreuses femmes se trouveraient en situation de pauvreté si elles ne pouvaient plus disposer d'une part du revenu d'un autre membre du ménage. Ces résultats confortent ceux de Daly et Rake (2002) : *"Measuring household income and calculating poverty rates at the household level implies that incomes are shared equally within households. Where such sharing does not occur, it is women who*

*are most likely to be affected, since they command lower incomes on average. Hence, this methodological practice tends to overstate women's access to income (and understate their poverty rates)" (Daly and Rake 2002, appendix p.3).*

Outre le rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes, nous avons aussi calculé les autres indicateurs de dépendance financière pour différents pays européens (tableau 2).

Le rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes indique que les femmes en situation de dépendance financière ont un revenu individuel beaucoup plus faible que celui des hommes dans la même situation dans tous les pays étudiés : le rapport varie de 1,1 en Pologne et au Royaume-Uni (ce qui indique peu de différence de genre entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes) à 2,3% en Irlande (où la dépendance financière des femmes est donc beaucoup plus forte que celle des hommes).

Le rapport entre les intensités de dépendance des femmes et des hommes indique que l'intensité de dépendance financière des femmes est 10 fois plus importante que celle des hommes au Luxembourg alors que l'égalité en terme entre femmes et hommes est presque atteinte en Suède avec un indicateur qui vaut 1,1.

Les femmes représentent entre 80 et 90% de la population dans le premier décile dans cinq des neuf pays (Autriche, Belgique, Espagne, Irlande et Luxembourg). Par contre, elles ne représentent plus que 23-30% de la population dans le dernier décile dans tous les pays sauf en Pologne (où elles représentent 35% de la population de ce décile). Le rapport entre la proportion de femmes dans le premier et le dernier décile varie de 1,7 en Pologne à 3,8 au Luxembourg. Dans ce pays, on voit qu'il y a neuf fois plus de femmes que d'hommes parmi les plus faibles revenus et trois fois plus d'hommes que de femmes parmi les plus hauts revenus.

### ***Les inégalités au sein des couples***

Les hommes et les femmes qui forment les couples présentent certaines différences par rapport à la population totale. Les individus en couple sont plus nombreux à avoir des enfants à charge et leur niveau d'éducation est légèrement supérieur. Les couples comptent par ailleurs plus de travailleurs à temps plein et moins de chômeurs, le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel et de femmes inactives est plus élevé au sein des couples que dans la population totale.

La comparaison des indicateurs d'inégalité et des rapports de revenus par bénéficiaire entre les personnes en couple et la population totale indiquent clairement une inégalité plus forte pour les personnes vivant en couple. L'écart entre les revenus moyens nets des femmes et des hommes est de 46% pour les personnes vivant en couple alors qu'il est de 38% pour l'ensemble de la population. L'analyse par type de revenu révèle que les transferts de l'Etat présentent l'écart le plus élevé (le rapport entre les transferts moyens des femmes et des hommes est de 23 points de pourcentage inférieur pour les couples), il est de 13% pour les pensions et de 16% pour les allocations de chômage.

La situation plus fragile des femmes en couple ressort de l'analyse du rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile du revenu net total qui est de 5.5 contre 3.6 pour le total des femmes. Le taux de dépendance financière est le même pour les personnes en couple et pour l'ensemble de la population mais la dépendance des femmes en couple est plus élevée de 4 points par rapport à celle de l'ensemble des femmes alors que le taux de dépendance des hommes en couple est plus faible de moitié par rapport à celui des hommes de la population totale. Le rapport entre les taux de dépendance des femmes et des hommes est presque le double de celui observé pour la population totale.

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'inégalité entre les partenaires au sein des couples. Dans 78% des couples, le revenu de l'homme est supérieur au revenu de la femme, ce pourcentage est de 69% pour les couples cohabitant et de 81% pour les couples mariés. Les femmes ayant un revenu plus élevé que leur conjoint sont plus nombreuses parmi les cohabitants (23% contre 14%). Il n'y a que 6% des couples où il y a une quasi-égalité entre les revenus des femmes et des hommes (5% pour les couples mariés et 9% pour les couples cohabitants). L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est le plus élevé dans les deux premiers déciles. La situation des femmes est d'autant plus fragile que le revenu du ménage est faible. L'inégalité de revenus entre les partenaires est moins forte pour les couples cohabitants que pour les couples mariés.

Dans plus de la moitié des couples aucun des partenaires n'est en dépendance financière, dans 42% un des partenaires se trouve en situation de dépendance financière et dans 90% des cas, c'est la femme qui est en situation de dépendance, cette situation est plus marquée pour les couples mariés que pour les cohabitants.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes au sein des couples augmente avec l'âge moyen du couple, il est le plus faible pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et le plus élevé pour les plus de 65 ans. Ceci reflète bien entendu les difficultés pour les femmes de développer un parcours professionnel continu ainsi que l'effet des interruptions de carrière qui leur sont souvent imposées. L'écart est toujours plus faible si on considère l'ensemble de la population pour laquelle on observe aussi une augmentation de l'écart avec l'âge, à l'exception du dernier groupe d'âge.

C'est encore une illustration de la vulnérabilité forte des femmes âgées même si elles vivent en couple.

Les couples sans enfants représentent 52% de l'ensemble des couples, ils représentent 41% des couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et 16% des couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans. C'est au sein des couples de moins de 35 ans que le pourcentage de couples avec un enfant à charge est le plus élevé : 28% contre 24% pour les 35-50 ans et 18% pour l'ensemble des couples. Le pourcentage de couples avec deux enfants et plus est le plus élevé entre 35 et 50 ans.

Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes au sein de l'ensemble des couples sont plus élevés qu'au sein des groupes les plus jeunes et cela quel que soit le nombre d'enfants à charge. Pour l'ensemble des couples, les écarts les plus élevés s'observent

pour les couples sans enfants, ils sont les plus faibles lorsque le couple a un enfant à charge, ils augmentent ensuite quand il y a un deuxième et surtout un troisième enfant à charge.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est systématiquement plus élevé au sein des couples mariés qu'au sein des couples cohabitant, et ceci indépendamment de l'âge moyen du couple et du nombre d'enfants à charge.

On peut donc conclure de cette analyse que les écarts au sein des couples augmentent avec le nombre d'enfants, l'observation d'une forte inégalité au sein de l'ensemble des couples sans enfants témoignant d'un effet de génération qui perd de l'ampleur lorsque l'on considère les tranches d'âge plus jeunes.

La plupart des couples sont constitués de deux travailleurs (48% du total), viennent ensuite les couples composés de deux retraités (12%). Parmi les couples biactifs, 22% comprennent deux travailleurs salariés à temps plein et 16% un homme travailleur salarié à temps plein et une femme salariée à temps partiel, 9% des couples sont composés d'un travailleur salarié à temps plein et d'une femme inactive. Les couples biactifs sont nettement plus nombreux parmi les couples cohabitant que parmi les couples mariés.

Pour l'ensemble des couples, dans tous les cas, les travailleurs à temps plein ont un revenu moyen supérieur à celui de leur partenaire, l'écart est le plus faible si la femme est travailleuse à temps plein (-19%), il est le plus élevé lorsque la femme est inactive (-87%). Pour tous les autres statuts de l'homme, son revenu moyen est inférieur à celui de sa partenaire si cette dernière travaille à temps plein (sauf pour les indépendants) et que lui est chômeur ou travailleur à temps partiel et si elle travaille à temps partiel dans le cas où lui est chômeur. On voit donc bien à quel point le statut de travailleur à temps plein préserve le plus les femmes de l'inégalité au sein du couple.

Si on compare les couples mariés et les couples cohabitant, on constate que dans tous les cas de figure, l'inégalité est plus forte au sein des couples mariés, sauf s'ils sont tous les deux indépendants.

Pour l'ensemble des couples, les niveaux d'éducation des femmes et des hommes sont très proches : 41% des hommes et 40% des femmes ont un niveau d'enseignement supérieur, 34% d'hommes et 32% de femmes ont un niveau secondaire supérieur, 25% d'hommes et 28% de femmes ont un niveau secondaire inférieur ou moins. 58% des couples sont composés de membres qui ont le même niveau d'éducation.

Le niveau d'éducation des partenaires vivant dans des couples cohabitant est plus élevé que celui de ceux vivant dans des couples mariés. Ainsi, 51% des femmes cohabitant ont un niveau d'enseignement supérieur contre 45% des hommes cohabitant et 37% des mariées ont ce niveau d'éducation comparé à 39% des hommes mariés.

Au niveau de l'ensemble des couples, les écarts de revenus sont principalement fonction du niveau d'éducation de la femme : ils sont les plus élevés lorsque le niveau d'éducation

de la femme est le plus faible (-63% à -67%) et les plus faibles quand son niveau d'éducation est le plus élevé (-16% à -36%). L'écart est cependant élevé lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'éducation supérieur (-36%).

Il est intéressant de distinguer au sein des couples les mariés et les cohabitants. En effet, les cohabitants sont en moyenne plus jeunes et les inégalités entre les revenus des partenaires sont nettement moins fortes que pour les couples mariés. Les femmes cohabitantes sont plus nombreuses à exercer une activité professionnelle que les femmes mariées, ce qui les protège de la dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire.

Cette analyse des inégalités de revenu au sein des couples dans SILC-belge 2006 et 2007 montre une dépendance forte des femmes mariées vis-à-vis de leur partenaire : Les femmes mariées ont un revenu individuel plus faible et un taux de dépendance financière plus élevé que les femmes de l'ensemble de la population. Cette situation ne s'observe pas pour les cohabitants pour lesquels l'inégalité est plus faible que celle observée pour l'ensemble de la population. Dans tous les cas, c'est l'activité professionnelle qui protège le plus les femmes de la dépendance financière.

### *Les effets d'une rupture*

L'objectif de cette partie de notre étude est de mesurer les effets sur le revenu individuel net et sur la dépendance financière d'une rupture du couple ou d'un décès du partenaire.

Dans la littérature on trouve généralement l'idée que le divorce exerce des conséquences économiques négatives, particulièrement pour les femmes, dont la situation économique serait nettement détériorée après une rupture (Fritzell 1990, Burkhauser et al. 1991, Smock 1994, Jarvis et Jenkins 1999, Poortman 2000, 2002, Andreß et al. 2003, Manting et Bouman 2006). L'ampleur de la détérioration varie fort selon les pays, selon les méthodes et selon l'horizon temporel de l'étude: les effets sont les plus marqués à court terme. En ce qui concerne les hommes, ces études montrent un *statu quo* ou une détérioration plus faible que celle observée pour les femmes.

Cependant, on constate aussi que la plupart des procédures de divorces sont initiées par les femmes (Emmerling 2005, Brinig et Allen 2000, Braver, Whitley et Ng 1993). Cette contradiction entre la volonté de divorcer et les conséquences dramatiques d'un divorce peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, les femmes sous-estiment les conséquences économiques que la rupture va engendrer. D'autre part, les raisons de divorcer sont multiples et il est possible que les pertes financières soient compensées par d'autres avantages: gains d'autonomie, de satisfaction, etc. Une troisième raison pourrait résider dans la façon dont les effets financiers sont mesurés : une mauvaise mesure des effets d'un divorce sur le revenu des partenaires qui déboucherait sur une surestimation des pertes financières, particulièrement pour les femmes. Comme l'indiquent Smock, Manning et Gupta (1999, p.794): « *Women experiencing separation or divorce typically undergo marked declines in family income and in measures of economic well-being that take account of family size* ».

Cette dernière explication nous interpelle puisque la revue de la littérature relative à ce thème débouche sur une première constatation: la majorité des études qui proposent une mesure des effets sur les revenus des ruptures fait l'hypothèse forte d'un partage des revenus entre les membres du ménage avant la rupture et comparent donc un revenu total du ménage partagé entre ses membres avec le revenu individuel qu'aurait chacun des membres après la rupture. Par exemple, une épouse avec un revenu de 5000 euros qui vit avec un homme qui gagne 10000 euros se verrait créditer avant la rupture d'un revenu de 7500 euros et d'un revenu de 5000 après le divorce, soit une perte de 2500 ou de 33% tandis que selon nos hypothèses (on rejette l'hypothèse d'un partage du revenu du ménage entre ses membres et on ne considère que les revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers propres et cela quel que soit leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent), son revenu serait de 5000 dans les deux cas et que donc elle ne perdrait rien.

Cette hypothèse de partage retenue par les auteurs explique évidemment les résultats désastreux observés pour les femmes qui avant la séparation ou le divorce disposaient d'une partie plus ou moins élevée du revenu de leur partenaire dont elles ne disposent plus par la suite.

Nous avons tenté, sans succès, d'utiliser les données de la base SILC longitudinale 2004-2007 pour mesurer les effets d'une rupture sur les revenus individuels des partenaires. L'approche longitudinale aurait consisté à identifier des ménages dissous durant une certaine période, 2004-2007 dans notre cas, et à comparer la situation des individus les composant un an avant et un an après la rupture. Nous avons dû renoncer à l'utilisation du volet longitudinal de SILC Belgique étant donné le faible nombre de couples dissous pour lesquels des informations étaient disponibles pour chacun des partenaires durant les trois années.

Pour tenter d'approcher les effets d'une rupture, nous avons, dans un premier temps, procédé à une comparaison approfondie des revenus et de la situation de dépendance financière des personnes divorcées et séparées ainsi que des personnes veuves avec les personnes vivant en couple en utilisant un échantillon des vagues 2006 et 2007 de SILC-Belgique. Dans un deuxième temps, nous avons fait une étude longitudinale à partir des données longitudinales du SILC européen 2004-2007 pour 18 pays. Dans cette approche, les ménages dissous sont identifiés et leurs revenus individuels nets sont calculés et comparés un an avant et un an après la rupture.

La première approche des effets d'une rupture sur le revenu individuel net et sur la dépendance financière a consisté à comparer trois catégories d'individus : les veufs, les personnes divorcées et séparées et finalement, les personnes qui vivent en couple. Les résultats sont fortement déterminés par ces différents statuts ainsi que par les caractéristiques individuelles.

Le groupe des veufs se caractérise principalement par un âge élevé et par le statut de retraité qui y est associé. L'effet de génération explique aussi pour ce groupe un niveau d'éducation plus faible. Les différences qui ressortent de la comparaison des personnes

qui vivent en couple et des personnes divorcées et séparées se marquent au niveau de l'âge, les divorcés et les séparés ont un âge moyen de 4 ans supérieur à celui des personnes qui vivent en couple. Le niveau d'éducation des divorcées et séparés est plus faible. Concernant le statut d'activité, ce groupe comporte un nombre plus élevé de chômeurs et un nombre plus faible de travailleurs à temps plein. En ce qui concerne le nombre d'enfants à charge, il est plus faible pour les personnes divorcées et séparées que pour les couples. Les différences entre femmes et hommes se marquent au niveau du statut d'activité : on n'observe que peu de différence entre le pourcentage de femmes travaillant à temps plein au sein des deux groupes (environ 31%). Par contre, beaucoup plus de femmes divorcées sont chômeuses, très peu sont inactives et elles sont moins nombreuses à travailler à temps partiel.

Quel que soit le statut matrimonial, le revenu individuel net de l'homme est toujours supérieur à celui de la femme. C'est au sein des couples que l'écart est le plus élevé. Par contre, les inégalités de revenu sont les plus faibles entre les femmes et les hommes divorcés et séparés.

Les hommes divorcés ont en moyenne un revenu provenant de l'activité économique légèrement inférieur à celui des hommes qui vivent en couple et la composition de leur revenu est assez semblable, exception faite des pensions alimentaires payées qui sont plus élevées. En ce qui concerne la comparaison des femmes en couple et divorcées et séparées, les différences de revenu se creusent au niveau des transferts de l'Etat (allocations de chômage et pensions). Alors que les femmes divorcées et séparées perçoivent des allocations relativement élevées comparativement à celles perçues par les hommes divorcés et séparés quand elles se retrouvent au chômage, les femmes en couple en perçoivent d'un montant beaucoup plus faible que les hommes en couple. Le système d'allocations du chômage modulé en fonction de la situation familiale favorise donc fortement les hommes chefs de ménage. Les pensions de retraite des femmes sont systématiquement inférieures à celles des hommes, avec un écart particulièrement creusé dans le groupe des personnes qui vivent en couple. Le montant élevé d'allocations familiales perçues par les femmes divorcées et séparées témoigne du fait que ce sont généralement les mères divorcées qui ont les enfants à charge. Le revenu moyen des veufs, hommes et femmes, est constitué principalement par les pensions versées par l'Etat.

Les taux de dépendance financière sont les plus faibles pour les hommes en couple (6%) et pour les veufs, ils sont les plus élevés pour les divorcés et séparés (11%). A l'inverse, le taux de dépendance des femmes qui vivent en couple est plus de 2 fois plus élevé que celui observé pour les femmes divorcées et séparées et pour les veuves.

Nous avons complété cette analyse par une étude longitudinale. Afin de procéder à une analyse longitudinale des effets d'une rupture du couple sur les revenus individuels des femmes et des hommes, nous avons utilisé les données de la base SILC européenne longitudinale 2007 pour 18 pays européens. Notre échantillon est composé d'adultes en couple au cours de l'enquête de l'année t (2004 ou 2005), mais sans partenaire au cours de l'enquête de l'année suivante, c'est-à-dire en t+1 (2005 ou 2006). Parmi ces individus subissant une rupture de leur couple, nous n'avons considéré que ceux pour lesquels nous disposons encore de toutes les informations nécessaires à l'année t+2 (2006 ou 2007). Nos résultats montrent que suite à une rupture du couple, le revenu individuel net moyen

des hommes augmente de 6% alors que pour les femmes ce chiffre atteint les 40%. Nos résultats vont dans le sens contraire du reste de la littérature qui généralement fait état de conséquences économiques négatives d'une rupture, particulièrement pour les femmes. Ceci s'explique par l'hypothèse de partage intégral des ressources au sein des ménages qui est adoptée dans la plupart des études sur les revenus et la pauvreté mais qui est rejetée dans notre analyse. En effet, l'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers... et cela quel que soit leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Malgré la forte augmentation du revenu individuel net des femmes qui est mise en évidence par nos résultats en cas de rupture du couple, leur revenu moyen reste inférieur à celui des hommes.

L'augmentation du revenu moyen net des femmes suite à la rupture est essentiellement due aux transferts de l'Etat. Les revenus dont les femmes disposent en raison de leur activité économique ne semblent que peu affectés par la rupture.

Nous nous sommes inspirés de l'étude d'Uunk (2004), en travaillant contrairement à lui sur des revenus individuels, pour estimer un modèle économétrique permettant d'identifier les variables individuelles et macro-économiques qui influenceraient la variation du revenu individuel net en cas de rupture du couple. Au niveau des caractéristiques individuelles, nous montrons que le revenu perçu avant la rupture a une influence négative sur la hausse du revenu suite à la rupture, donc l'augmentation du revenu entraînée par la rupture est moins forte pour l'individu qui a des revenus élevés avant la rupture. L'âge a une influence positive sur la variation du revenu en tant que proxy pour l'expérience professionnelle. Les individus dont le niveau d'éducation est élevé voient leur revenu augmenter plus suite à la rupture que les plus faiblement éduqués. Un niveau d'éducation élevé permet aux femmes qui ne travaillaient pas avant la rupture de rentrer plus facilement sur le marché du travail après cet événement. Enfin, la rupture entraîne une augmentation du revenu individuel net qui est d'autant plus forte que l'évènement pousse la personne à (ré)intégrer le marché du travail.

En ce qui concerne les variables macro-économiques, l'augmentation du nombre de places dans les services publics de garde d'enfants influence positivement la variation du revenu en cas de rupture. La garde publique paraît donc une politique indispensable afin de permettre aux femmes, et surtout aux mères, isolées de combiner charges familiales et professionnelles. L'interprétation de l'impact estimé du type d'Etat providence sur les conséquences économiques d'une rupture s'avère souvent compliqué. Ce résultat souligne la nécessité d'aborder de façon très critique des classifications d'Etats providence du type de celle établie par Esping-Andersen (1990 et 1999).

### *Les autres formes d'inégalités*

Les inégalités entre individus et entre femmes et hommes ne se limitent pas aux écarts de revenus. Les approches conventionnelles basées sur le revenu ont fait l'objet d'analyses critiques qui ont conclu sur la nécessité d'aborder les concepts d'inégalité et de pauvreté dans leurs autres dimensions. L'approche multidimensionnelle a été largement impulsée par les travaux d'Amartya Sen (1981, 1985, 1992, 1995), prix Nobel d'économie qui a reconsidéré les concepts d'inégalité et de pauvreté en se basant sur la notion de

capabilités. La capacité d'une personne à participer à la société et à mener une vie décente est résumée par un certain nombre de fonctionnements qui vont des plus simples (manger à sa faim, boire....) au plus compliqués (prendre part à la vie de communauté...) et la pauvreté est conceptualisée comme le manque de capacités (éducation, ressources, temps ...) qui permettent d'assurer ces fonctionnements. (Jenkins et Micklewright 2007, p.9).

Afin d'appréhender d'autres formes d'inégalités, nous avons étudié la possibilité d'utiliser des données individuelles relatives à la consommation et au temps figurant dans les bases de données issues de l'Enquête sur le budget des ménages et de l'Enquête sur l'emploi du temps au niveau belge et pour l'année 2005.

L'enquête sur le budget des ménages contient une information détaillée sur la consommation. Ces données ne sont cependant disponibles qu'au niveau des ménages et il n'est pas possible de distinguer les consommations individuelles. Il n'a donc pas été possible d'analyser les inégalités entre consommations des femmes et des hommes. La disponibilité de telles informations permettrait de faire le lien entre revenus et consommations individuelles permettant de mieux identifier les mécanismes à l'œuvre au sein des ménages.

L'Enquête sur l'emploi du temps, présente des données individuelles relatives à l'allocation du temps des femmes et des hommes (entre un nombre d'activités désagrégés très détaillées), sur base de cette enquête, nous avons analysé les inégalités dans la disposition du temps entre femmes et hommes. Ces inégalités ont été étudiées en fonction de différentes caractéristiques individuelles.

L'analyse de l'utilisation du temps fait référence à la notion de pauvreté de temps qui peut être définie comme le fait que certaines personnes ne disposent pas d'assez de temps pour se reposer et pour leurs loisirs, après déduction du temps qu'elles consacrent au travail, qu'il soit rémunéré (activité professionnelle) ou non (activités domestiques et parentales) (Bardasi et Wodon, 2006).

Nous avons donc construit cinq indicateurs qui synthétisent les inégalités entre hommes et femmes dans l'utilisation du temps et la pauvreté de temps.

**Tableau 3 : Indicateurs d'inégalités de temps en Belgique**

	Hommes	Femmes	Rapport femmes/hommes

Pourcentage de personnes en pauvreté de temps	15,19	16,6	1,09
Intensité de pauvreté de temps	129,12	125,88	0,97
Temps consacré au travail rémunéré	21,99	14,57	0,66
Temps consacré au travail non-rémunéré	16,89	27,55	1,63
Cumul de pauvreté	<i>0,01</i>	<i>0,07</i>	<i>6,50</i>

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

Le premier indicateur est un indicateur d'inégalité de pauvreté de temps, il représente le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes en situation de pauvreté de temps. Pour mesurer cette pauvreté de temps, nous avons adopté un seuil égal à 1.5 fois le nombre d'heures médian que la population consacre au travail (qu'il soit rémunéré ou non), seuil utilisé généralement dans la littérature (Bardasi et Wodon, 2006; Lawson, 2007).

L'indicateur vaut 1.09 et montre que les femmes sont davantage touchées que les hommes par la pauvreté de temps qui concerne 16.6% des femmes.

Nous avons ensuite calculé un second indicateur qui mesure les inégalités entre femmes et hommes en termes d'intensité de la pauvreté de temps qui est le rapport entre le temps restant moyen des femmes et des hommes. Il ressort que les femmes disposent d'un temps pour le repos, les activités sociales et culturelles (soit le temps restant une fois que le temps de travail rémunéré et non-rémunéré déduits) égal à 97% de celui des hommes, ce qui représente en moyenne 3 heures en moins par semaine.

La pauvreté de temps est basée sur la notion de temps de travail total, rémunéré ou non, nous nous sommes intéressés aux inégalités de sexe dans ces différents types de temps afin de savoir si les inégalités de pauvreté de temps s'expliquent davantage par les inégalités observées au niveau du temps de travail rémunéré ou du temps de travail non-rémunéré. A cet effet, nous avons construit deux indicateurs : le premier est le rapport entre le temps de travail rémunéré des femmes et des hommes, le second est le rapport du temps entre le temps de travail non-rémunéré des femmes et des hommes

Les différences entre femmes et hommes en termes de pauvreté de temps s'expliquent par les inégalités observées au niveau de ces deux types de travail : l'indicateur d'inégalité de travail non-rémunéré montre que les femmes accordent, en moyenne, 63% de temps en plus aux tâches domestiques et parentales que les hommes (soit un peu plus de 10 heures par semaine) alors que l'indicateur d'inégalité de temps de travail rémunéré montre que le temps de travail rémunéré des femmes représente en moyenne 66% de celui des hommes (la différence étant de l'ordre de plus de 7 heures par semaine).

Par ailleurs, nos résultats montrent que les inégalités tant au niveau du temps de travail rémunéré et de travail non-rémunéré varient sensiblement en fonction des caractéristiques socio-économiques étudiées : le fait d'être marié et le fait d'avoir des enfants augmentent les inégalités, à l'inverse, le fait de travailler contre rémunération à temps plein et d'avoir un niveau d'éducation élevé les réduit.

Un dernier indicateur est le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes qui cumulent pauvreté de revenus et pauvreté de temps. Il ressort que la pauvreté de temps et la pauvreté monétaire sont deux types de pauvreté distincts car nos résultats montrent qu'environ 16% de la population sont touchés par la pauvreté de temps ou la pauvreté monétaire mais que seulement 6% cumulent ces deux types de pauvreté et il s'agit majoritairement des femmes.

Un tel résultat peut s'expliquer par le fait qu'en général, les personnes pauvres financièrement sont celles qui n'ont pas d'emploi rémunéré et disposent de ce fait de plus de temps.

Les femmes sont proportionnellement plus touchées par ces deux types de pauvreté que les hommes.

### ***Implications politiques et recommandations***

Le fait de ne pas disposer de données individuelles dans les principales bases de données pouvant être utilisées pour étudier les ressources et les consommations reflète une vision particulière et partielle de la société qui correspond à celle du modèle unitaire de la famille qui agit « comme un seul homme », ignorant les préférences et les ressources respectives de chacun de ses membres. Cette vue passéiste se retrouve aussi lorsque l'on constate que les droits sociaux ne sont toujours pas des droits individuels notamment en Belgique et dans la façon dont les indicateurs de suivi des politiques sont calculés. Comme l'explique Briar (2000) : *“Ways of conceptualising and measuring poverty, inequality and well-being are political and contestable, and thus are subject to constant reinterpretation and change. Indices and concepts, to a considerable extent, reflect the values of the people responsible for framing them. Concepts and measures potentially can be framed in ways that expose the poverty of disadvantaged groups, such as women, and that act as a basis for action to improve the situation of these groups. However, the choice of concepts and measures also can be used by governments to present the results of their policies in a more favourable light, or to restrict demands for assistance.”* (Briar 2000, p. 12).

La responsabilité est donc politique et ses implications sont fortes : comment lutter efficacement contre les inégalités entre femmes et hommes si refuse de mesurer ces inégalités à l'aune des revenus individuels ? Comment lutter contre la pauvreté des femmes si on la cache en l'enfouissant au sein d'un ménage ?

### ***Des bases de données enrichies d'informations individuelles***

Une première réforme serait de se doter de bases de données qui permettraient d'identifier précisément au sein des ménages ce qui est produit et consommé par chacun individuellement, ne plus se cacher derrière le ménage mais entrer dans son fonctionnement.

Ces données sont indispensables pour identifier précisément la construction et les effets des inégalités. La formulation de théories sur base de données inexistantes est le meilleur moyen de dessiner des politiques inefficaces.

Nous recommandons donc que les bases SILC et l'enquête sur les budgets des ménages soient reformatées pour permettre l'identification précise de données individuelles, concernant tous les individus de l'enquête, quel que soit leur statut familial.

La base de données SILC est la source statistique la plus complète existant aujourd'hui en Belgique concernant les revenus et les conditions de vie, sa construction est basée sur la notion de ménage puisque c'est au départ des ménages que sont éventuellement récoltées des informations sur les individus qui le composent. Le problème qui se pose est que d'une part, toutes les variables qui permettraient de calculer les revenus individuels des membres de ces ménages ne sont pas disponibles, certaines ne sont disponibles que pour le ménage et il faut alors les ventiler sur base d'hypothèses, et donc une première demande serait que toutes les données relatives aux revenus soient récoltées séparément pour chaque individu des ménages.

Un certain nombre de variables sont disponibles au niveau individuel dans le SILC-Belge mais ces variables sont regroupées au niveau du ménage dans le SILC européen : c'est le cas de l'indemnité de maternité/paternité (question individuelle n°I116 du questionnaire belge de 2007) et du congé parental (question I117 du même questionnaire) réunis dans la variable HY050 "Allocations liées à la famille et aux enfants" [Family/children related allowances]. Il s'agirait donc que cette information soit individualisée au niveau européen également.

Pour d'autres types de revenu, seules certaines variables les composant sont disponibles au niveau individuel et il s'agit donc de modifier la question posée pour les autres variables de revenu afin d'identifier le bénéficiaire. C'est le cas notamment pour différentes composantes des revenus du patrimoine.

Pour d'autres postes de revenu, l'information est collectée intégralement au niveau du ménage, il s'agit donc d'individualiser ces variables à la base. C'est le cas des variables suivantes : les transferts inter-ménages, reçus et payés : HY080 "Regular inter-household cash transfer received" et HY130 "Regular inter-household cash transfer paid", les autres allocations liées à l'exclusion sociale (HY060 "Social exclusion not elsewhere classified") ; les allocations liées au logement (HY070 "Housing allowances") et les taxes (HY140 "Tax on income and social cotributions". Variables auxquelles il faut ajouter deux variables qui concernent moins la Belgique : l'impôt sur la fortune (HY120 "Regular taxes on wealth" et le revenu des membres du ménage de moins de 16 ans (HY110 "Income received by people under 16").

D'autre part les variables relatives aux conditions de vie et à la déprivation doivent aussi faire l'objet d'un questionnement individuel, comme la possession de gsm (HS070), de voiture (HS110) et plus généralement toutes les questions qui mesurent la difficulté financière à laquelle les personnes doivent faire face.

Enfin il faut saluer les initiatives visant à ouvrir la boîte du ménage en interrogeant sur les modes de décisions et de partage : En France, l'enquête Emploi du Temps de l'INSEE qui a pour objectif de collecter des données sur la façon dont les individus organisent leur

temps, a été complétée en 2009 par un module " Décisions dans le couple " (DDC) consacré aux modes de décisions au sein du ménage qui porte sur : les modes de prise de décisions (discussions, négociations) au sein des couples ; les écarts de ressources entre les conjoints ; la gestion des ressources personnelles et communes.

Un module "partage des ressources au sein des ménages"<sup>1</sup> sera associé au SILC 2010. Ce module comporte sept variables obligatoires portant sur le régime et la gestion des finances qui sont posées au niveau du ménage, toutes les autres variables étant posées au niveau individuel, elles portent sur la part du revenu mise en compte, l'accès à un compte bancaire, la prise de décision pour les achats quotidiens, pour les dépenses importantes concernant les enfants, pour les achats onéreux et le mobilier, pour un emprunt d'argent, pour l'utilisation de l'épargne, et sur la prise de décision : faculté de décision de la personne, par rapport à une série de postes de dépenses . D'autres questions portent sur l'utilisation du temps et le montant des dépenses personnelles.

L'Enquête budget des ménages est une enquête qui met à disposition un grand nombre de variables portant sur la consommation et les conditions de vie car elle reprend près de 1.500 variables telles que :

- les dépenses d'alimentation (pains et céréales, viandes, poissons, produits laitiers, fruits, légumes, sucreries et confiseries, plats préparés, boissons alcoolisées ou non, tabac);
- les dépenses d'articles d'habillement (vêtements, vêtements pour bébé, accessoires vestimentaires, chaussures, réparations des habits/chaussures);
- les dépenses de logement (loyers bruts; chauffage, éclairage et eau);
- les dépenses pour l'achat de meubles, appareils ménages, ustensiles de ménage et entretien courant (meubles et accessoires fixes, tapis, autres revêtements de sol, réparation; articles de ménage en textiles, articles d'ameublement et réparations; appareils de chauffage et gros appareils ménagers, etc.);
- les dépenses pour les soins corporels et la santé (médicaments et produits pharmaceutiques, appareils et matériel thérapeutique, services des médecins infirmiers et autres praticiens, etc.)
- les dépenses relatives aux transports et communication (achat de véhicule, dépenses d'utilisation de véhicules particuliers, services de transports, etc.);
- les dépenses de culture, loisirs et enseignement (appareils et accessoires; service de loisirs, spectacles et culture; presse, librairie, papeterie, enseignement);
- les dépenses pour d'autres biens et services (soins corporels; articles personnels; restaurants, cafés et hôtel; voyages touristiques; services financiers et assurances, etc.);
- dépenses non reprises dans la consommation (impôts, transferts aux personnes et organisations, placements, emprunts, etc.);
- les conditions de logement (type de logement occupé tel que maison unifamiliale à 4/3/2 façades, appartement dans un bâtiment de 2/3-4/5-9/10 et plus habitations, etc.; le revenu cadastral; l'année de construction; la dimension et le nombre de cuisine/chambre/etc.; jardin/terrasse/etc.; garage; etc.);

---

<sup>1</sup> [Règlement \(CE\) n° 646/2009](#) du 23/07/2009 portant sur la liste 2010 de variables secondaires cibles afférentes au partage des ressources au sein du ménage, publié au Journal officiel du 24/09/2009

- la disposition de véhicules (le nombre de voitures; la propriété de la voiture telle qu'un achat/un leasing/etc.; le nombre de voitures de société; etc.);
- les biens durables à disposition lors du dernier jour du mois de référence (le nombre de moto, vélo, caravane, téléphone, gsm, internet, télé, caméra, lecteur de dvd's, machine à laver, aspirateur, etc.);

L'inconvénient majeur est que ces données sont collectées au niveau du ménage. Or, l'analyse des inégalités hommes-femmes, que ce soit en termes de consommation ou de conditions de vie, doit nécessairement être effectuée sur base de données individuelles car des données collectées au niveau du ménage peuvent masquer de réelles différences entre les femmes et les hommes. Cette base de données doit donc être améliorée en individualisant les questionnaires.

L'Enquête sur l'emploi du temps est une enquête qui a l'avantage de récolter une série d'informations très détaillées et ces données sont collectées de manière individuelle, ce qui permet une analyse des inégalités hommes-femmes en termes d'allocation du temps. En ce sens, nous n'avons pas de recommandation à adresser en ce qui concerne cette enquête.

### *Des indicateurs calculés au niveau individuel et ne sous estiment la précarité des femmes*

Ces bases de données étant complétées par les données individuelles, il sera aussi nécessaire de revisiter les indicateurs d'inégalité et de pauvreté et de remettre enfin en cause, l'hypothèse forte d'un partage intégral des ressources entre personnes d'un même ménage.

Au niveau de la Belgique, nous proposons qu'un suivi systématique des indicateurs BGIA soit organisé. Un tel suivi existe déjà pour l'écart salarial de genre avec la publication chaque année du rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique édité par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Etant donné les fortes inégalités entre les femmes et les hommes en termes de revenus et de dépendance financière mises en avant par l'analyse BGIA, il nous semble indispensable que les indicateurs suivants fassent l'objet d'une publication et d'un suivi annuels afin de mesurer l'évolution des inégalités entre femmes et hommes en Europe.

Il nous paraît aussi indispensable que tous les rapports officiels traitant de la pauvreté et des inégalités comportent une analyse sur base des indicateurs individualisés. Ce serait le cas notamment pour les baromètres sociaux et autres publications annuelles suivant l'évolution de la pauvreté, toutes entachées par l' « hypothèse ménage ».

Au niveau européen, les indicateurs communs destinés à suivre le processus de protection sociale et d'inclusion sociale devraient aussi être complétés par des indicateurs basés sur les revenus individuels : les taux de pauvreté présentés et les inégalités de revenus sont calculés sans prendre en compte les revenus individuels en faisant l'hypothèse forte d'un partage intégral des ressources au sein des couples.

Dans la mesure où c'est sur base de ces indicateurs que sont mesurés les effets des politiques nationale sur l'intégration sociale, les retraites et la santé , des indicateurs biaisés au niveau du genre pourraient inciter les Etats à négliger les inégalités entre femmes et hommes qui sont masquées par ces indicateurs. Les politiques pourraient s'avérer inappropriées pour promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale des femmes étant donné que leur situation spécifique n'est pas correctement reflétée par les indicateurs retenus. Nous estimons donc essentiel que de nouveaux indicateurs mesurés au niveau individuel complètent les indicateurs de « Laeken ».

### *Des politiques sociales et fiscales individualisées*

Lorsque les bases de données seront aménagées, que les indicateurs seront calculés et suivis, il restera encore à revisiter les systèmes de sécurité sociale mis en place en Europe afin de garantir des droits sociaux individuels à tous, indépendamment du sexe et du type de ménage auquel appartiennent les individus. Les systèmes fiscaux et les transferts sociaux reposent encore trop souvent sur le schéma traditionnel de l'homme subvenant aux besoins de la famille.

**Tableau 4. Indicateurs proposés**

	SILC-Belgique 2006	SILC-Belgique 2007
<b>Indicateurs d'inégalité de revenu</b>		
<b>Les rapports entre les revenus individuels nets moyens des femmes et des hommes</b>		
Revenu brut	0.55	0.56
Revenu net	0.62	0.63
<b>Revenu provenant de l'activité économique</b>	0.72	0.71
Dont: Revenus des salariés	0.72	0.70
Dont: Salaire	0.74	0.73
Primes	0.58	0.58
Dont : Pécule de vacances	0.61	0.61
Prime de fin d'année	0.68	0.66
Treizième mois	0.70	0.72
Revenus de l'activité indépendante	0.67	0.68
<b>Transferts de l'État</b>	0.75	0.77
Dont: Pensions	0.66	0.70
Chômage	0.68	0.71
Dont : Allocation de chômage	0.89	0.88
Indemnités d'invalidité	0.83	0.87
<b>Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile</b>	3.6	3.6
<b>Indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini</b>		
Distance économique relative	0.605	0.586
Rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes	0.393	0.414
<b>Indicateurs d'inégalité de risque de dépendance financière ou de pauvreté individuelle</b>		
<b>Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel</b>		
Total	24%	23%
Femmes	36%	34%
Hommes	11%	11%
<b>Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes</b>	3.3	3.1
<b>Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes</b>	1.7	1.6
<b>Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes</b>	5.6	5
<b>Indicateurs d'inégalités de temps</b>		
	<b>Enquête sur l'emploi du temps belge 2005</b>	
Inégalité de pauvreté de temps	1.09	
Inégalité d'intensité de pauvreté de temps	0.97	
Inégalité de temps de travail rémunéré	0.66	
Inégalité de temps de travail non-rémunéré	1.63	
Inégalité de cumul de pauvreté	6.5	

Source: SILC 2006+2007, Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

## Références

- Andreß, H.-J., B. Borgloh, M. Gullner and K. Wilking**, 2003. Wenn aus Liebe rote Zahlen werden. Über die wirtschaftlichen Folgen von Trennung und Scheidung [When love becomes being in the red. About the economic consequences of separation and divorce]. Wiesbaden (DE), Westdeutscher Verlag.
- Atkinson, T., B. Cantillon, E. Marlier, and B. Nolan**, 2002. Social Indicators: The EU and Social Inclusion, Oxford University Press, Oxford.
- Blinder, A.S.**, 1973 « Wage Discrimination : Reduced Form and structural variables », *Journal of Human Resources*, Vol. 8, pp. 436-465.
- Braver, S. L., M. Whitley and C. Ng**, 1993. "Who divorced whom? Methodological and theoretical issues", *Journal of Divorce and Remarriage*, 20, pp.1-19.
- Briar, C.**, 2000, "In search of gender-sensitive concepts and measures of poverty, inequality and well-being", *Social Policy Journal of New Zealand*, Issue 14 (July), pp. 17-29.
- Browning, M., F. Bourguignon, P.-A. Chiappori and V. Lechene**, 1994, "Income and Outcomes: A Structural Model of Intra-Household Allocation", *Journal of Political Economy*, Vol. 102, pp. 1067-96.
- Brinig, M. F. and D. W. Allen**, 2000. "These boots are made for walking: Why most divorce filers are women", *American Law and Economics Review*, 2, pp.126-169.
- Burkhauser, R., G. Duncan, R. Hauser and R. Berntsen**, 1991. "Wife or frau, women do worse: a comparison of men and women in the United States and Germany after marital dissolution", *Demography*, vol.28, n°3, pp.353-360.
- Cantillon, S. and B. Nolan**, 2001, "Poverty within households: measuring gender differences using nonmonetary indicators", *Feminist Economics*, Vol. 7, n° 1, pp. 5-23.
- Casper, L. M., S. S. McLanahan and I. Garfinkel**, 1994, "The gender-poverty gap: what we can learn from other countries", *American Sociological Review*, Vol. 59, n° 4, pp. 594-60.
- Daly, M. and Rake, K.**, 2002, "Gender, household and individual income in France, Germany, Italy, the Netherlands, Sweden, the USA and the UK", *Luxembourg Income Study working paper series*, working paper n° 332, November, 26 p. + appendix.
- Emmerling, D.**, 2005. "Ehescheidungen 2003 [Divorce in 2003]", *Wirtschaft und Statistik*, 2, pp.97-108.
- Esping-Andersen, G.**, 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Oxford: Polity Press.
- Esping-Andersen, G.**, 1999. *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford: Oxford University Press.
- Folbre, N.**, 1986, "Hearts and spades: paradigms of household economics", *World Development*, Vol. 14, n° 2, pp. 245-55.
- Fritzell, J.**, 1990,. "The dynamics of income distribution: Economic mobility in Sweden in comparison with the United States". *Social Science Research*, 19, 17 – 46.

**Jarvis, S. and S. Jenkins**, 1999. "Marital splits and income changes: Evidence from the British Household Panel Survey", *Population Studies*, vol.53, n°2, pp.237-254.

**Jenkins, S. and J. Mickelright**, Eds, 2007, *Inequality and Poverty Re-examined*, Oxford University Press

**Kabeer, N.**, 1994, *Reversed realities: gender hierarchies in development thought*. London, Verso.

**Lundberg S., R. A. Pollak and T. J. Wales**, 1997, "Do Husbands and Wives Pool their resources? Evidence from the U.K. Child Benefit", *Journal of Human Resources*, n° 22, pp. 463-80.

**Manting, D. and A. Bouman**, 2006. "Short and long-term economic consequences of union dissolution of marital and consensual unions. The example of the Netherlands", *European Sociological Review*, vol.22, n°4, pp.413-429.

**Nelson, J.**, 1996, *Feminism, objectivity, and economics*. London and New York, Routledge.

**Oaxaca, R.**, 1973, « Male-female wage differentials in urban labour markets », *International Economic Review* 14(3), pp. 693-709

**Pahl, J.**, 1980, "Patterns of money management within marriage", *Journal of Social Policy*, Vol. 9, n° 3, pp. 313-36.

**Pahl, J.**, 1983, "The allocation of money and the structuring of inequality within marriage", *Sociological Review*, Vol. 31, n° 2, pp. 235-62.

**Pahl, J.**, 1989, *Money and Marriage*. Basingstoke, Macmillan.

**Poortman, A. and M. Kalmijn**, 2002. "Women's labour market position and divorce in the Netherlands: evaluating economic interpretations of the work effect", *European Journal of Population*, vol.18, n°2, pp.175-202.

**Poortman, A.**, 2000. "Sex differences in the economic consequences of separation: A panel study of The Netherlands", *European Sociological Review*, vol.16, n°4, pp.367-383.

**Sen, A.**, 1982, *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford, Basil Blackwell, 480 p.

**Sen, A.**, 1985, *Commodities and Capabilities*, Londres, Elsevier Science Publishing Company.

**Sen, A.**, 1992, *Inequality Re-examined*, Harvard, Harvard University Press.

**Smock, P., W. Manning and S. Gupta**, 1999. "The Effects of Marriage and Divorce on Women's Economic Well-being", *American Sociological Review*, vol.64, n°6, pp.794-812.

**Uunk, W.**, 2004. "The economic consequences of divorce for women in the European Union: The impact of Welfare State Arrangements", *European Journal of Population*, vol.20, n°3, pp.251-285.

**Vogler, C.**, 1989, "Labour market change and patterns of financial allocation within households", Oxford, ESRC Social Change and Economic Life Initiative.

**Vogler, C. and J. Pahl**, 1993, "Social and economic change and the organisation of money in marriage", *Work, Employment and Society*, n° 7, pp. 71-95.

**Wolff, P.**, 2009, “79 million EU citizens were at-risk-of-poverty in 2007, of whom 32 million were also materially deprived”, Eurostat, *Statistics in focus*, Population and social conditions, n°46/2009, 12 p.

**Woolley, F. and J. Marshall**, 1994, “Measuring inequality within the household”, *Review of Income and Wealth*, Vol. 40, n° 4 (December), pp. 415-31.